



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 28 NOVEMBRE 2024

Affaire n° 04-20241128

**Plan de financement relatif à la mise à jour du Schéma
Directeur d'Irrigation (SDI) de la commune du Tampon**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

29 novembre 2024

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités - Article L.2121-25

Date de convocation

le 22 novembre 2024

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 37
- représentés : 10
- absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit novembre à seize heures cinquante minutes, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle des délibérations, sous la présidence de Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Marie Hélène Genna-Payet, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Serge Sautron, Jean Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Noéline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Jean Richard Lebon par Liliane Abmon, Jack Gence par Gilberte Lauret-Payet, Albert Gastrin par Augustine Romano, Martine Corrè par Sylvie Leichnig, Véronique Fontaine par Régine Blard, Evelyne Robert par Doris Técher, Allan Amony par Serge Técher, Josian Soubaya Soundrom par Mimose Dijoux-Rivière, Nathalie Fontaine par Monique Bénard, Anissa Locate par Patrice Thien-Ah-Koon

Étaient absents :

Marcelin Thélis, Dominique Gonthier

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 04-20241128

**Plan de financement relatif à la mise à jour du Schéma
Directeur d'Irrigation (SDI) de la commune du Tampon**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 12-20230826 du Conseil municipal du 26 août 2023,

Vu le rapport n° 04-20241128 présenté au Conseil municipal du 28 novembre 2024,

Considérant que depuis 2006, afin de répondre au besoin de développement économique et structurel du monde agricole, la Commune a mis en œuvre une ressource propre affectée au monde agricole du territoire, ceci au travers de plusieurs ouvrages de stockage et de sécurisation de l'eau brute,

Considérant qu'avec le changement climatique, les besoins en eau de l'agriculture est une priorité afin de maintenir l'économie et le développement du territoire,

Considérant qu'un Schéma Directeur d'Irrigation de la commune du Tampon a été élaboré en 2016. Ce dernier indiquait qu'à l'horizon 2025, les besoins d'irrigation étaient estimés à 1,5 millions de m³ (mètres cubes) d'eau brute pour le maraîchage et l'élevage,

Considérant qu'à ce jour, la collectivité compte deux retenues collectives de grande capacité, déjà réalisées (2 x 350 000 m³) :

- **Les Herbes Blanches** : pour irriguer le secteur de Piton Hyacinthe à l'Ouest de la commune et un potentiel de 200 ha,
- **Piton Marcellin** : pour irriguer la partie Est de la commune avec un potentiel de 200 ha.

Et deux retenues collinaires de petite capacité avec un potentiel irrigué de 25 ha :

- **Piton Villiers 1** : capacité de 10 000 m³
- **Piton Villiers 2** : capacité de 6 000 m³

Considérant que les travaux de réalisation pour la troisième retenue collinaire, **Piton Sahales**, d'une capacité de 350 000 m³, sont en cours d'achèvement pour une livraison fin de l'année 2024. Le potentiel irrigué projeté est de 200 ha supplémentaires,

Au total plus de 650 ha irrigués sur le Tampon, à partir des barrages collinaires

Considérant que le plan départemental de relance économique et sociale couplé à la participation financière de la collectivité, déployés sur 2 années, ont permis la réhabilitation de **40 retenues collinaires individuelles** et de sécuriser un volume global de 68 190 m³ d'eau,

Considérant que les besoins de stockage complémentaires sont estimés à plus de 1 000 000 m³ portant l'objectif à 2,5 millions de mètres cubes,

Considérant qu'une mise à jour de l'actuel Schéma Directeur d'Irrigation est nécessaire afin d'intégrer les données les plus récentes (surfaces, besoins en eau), les orientations stratégiques communales et prendre en compte les enjeux environnementaux et le changement climatique,

Considérant que les objectifs de la mise à jour du Schéma Directeur d'Irrigation se déclinent en quatre phases :

Phase 1 : diagnostic des infrastructures d'irrigation existantes, besoins d'irrigation et consommations en eau; définition des secteurs prioritaires à desservir et leurs besoins en eau (2040), identification / évaluation des ressources disponibles,

Phase 2 : confirmer l'implantation et le volume des retenues collinaires et de leurs interconnexions, définir les réseaux d'irrigation associés (+maillages) ; principes de conception, pré dimensionnement et intégration des retenues collinaires de petite capacité dans la gestion collective ;

Phase 3 : aspects règlementaires, fonciers et environnementaux,

Phase 4 : chiffrage des solutions et hiérarchisation du programme de travaux et recherche de subventions possibles.

Les deux premières phases sont rendues,

Considérant que le SDI a fait l'objet d'un marché public à procédure adaptée :
- Date d'envoi de l'avis à la publication : 9 mars 2023
- Date limite de réception des offres : 5 avril 2023
- Le marché a été attribué à la **Société Canal de Provence (SCP)** et notifié le 18 juillet 2023, pour un montant de 45 870,00 euros HT,

Considérant que la commune a sollicité l'Office de l'Eau Réunion pour une subvention de la mise à jour du SDI. L'OLE a répondu favorablement,

Considérant que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2024, chapitre 20, compte 2031,

**Le Conseil municipal,
réuni le jeudi 28 novembre 2024 à l'Hôtel de ville, le quorum étant atteint,**

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Décide à l'unanimité

Article 1 d'approuver le plan de financement de la mise à jour du SDI comme suit :

Désignation des prestations	Montant des prestations HT	Financement OLE	COMMUNE
Maîtrise d'œuvre complète	45 870,00 €	20 641,50 €	25 228,50 €
TOTAL	45 870,00 €	100%	

Article 2 La présente délibération annule et remplace le plan de financement sollicité auprès du Conseil Départemental, affaire n° 12-20230826 du Conseil municipal du 26 août 2023,

Article 3 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Laurence Mondon, 2ème adjointe**

**Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**